

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

**Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation
d'un poste de distribution publique d'électricité –
Pamiers Nord de Riveneuve – Bourges -
Commune de Pamiers / ENEDIS**

Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
<i>En exercice : 33 Présents : 25 Absents : 2 Procurations : 6</i>	<i>Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 0</i>	2-10

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 8 novembre 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHÛT - Cécile POUHELON – Eric PUJADE – Pauline QUINTANILHA - Michèle DUPUY – Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI – Véronique PORTET - Michel RAULET – Sandrine AUDIBERT – Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Jean-Christophe CID - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN.

Procurations : Xavier FAURE à Jean-Christophe CID - Jean-Luc LUPIERI à Michel RAULET - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Audrey ABADIE à Alain DAL PONTE - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN à Jean GUICHOU.

Absents excusés : Maryline DOUSSAT-VITAL - Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

ENEDIS souhaite occuper un terrain d'une superficie de 15m², situé à Bourges, faisant partie de l'unité foncière cadastrée section F numéro 981 d'une superficie totale de 28 968m².

Ledit terrain est destiné à l'installation d'une armoire de coupure AC3T et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Le Maire demande au conseil municipal d'approuver la mise à disposition du terrain cadastré section F numéro 981, sis Bourges à Pamiers, au profit d'ENEDIS, pour l'installation d'un poste de distribution publique d'électricité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la mise à disposition d'un terrain cadastré section F numéro 981, d'une surface de 15m², sis Bourges à Pamiers, au profit d'ENEDIS, pour l'installation d'un poste de distribution publique d'électricité.

Article 2 : Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente, et notamment la convention telle que présentée.

Fait en l'hôtel de ville, le quinze novembre deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 15 novembre 2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **22 NOV. 2023**
ou après notification le